



COUPES JEUNES



Coupe GAMBARDELLA

Date limite d'engagement : **Le samedi 20 juillet 2024.**

Les clubs engagés doivent être engagés **IMPERATIVEMENT** en championnat pour le **31 juillet 2024.**

1er tour : **Le samedi 31 août 2024**

66 clubs engagés :

National (1) : RC LENS

Ligue (9) : FA ARRAS - CS AVION – AS BEAURAINS (U17) – STADE BETHUNE – ES BULLY- O. LIEVIN (U17) – ES SAINT LAURENT – US VERMELLES – US VIMY

District (56) : OS AIRE – AAE AIX – ES ANGRES – FC ATREBATE – AS BAPAUME BERTINCOURT VAULX – AFCLL BETHUNE- US BEUVRY- US BIACHE- USO BRUAY- FC BUSNES – FC CAMBLAIN – US COURCELLES- AS COURRIERES – US CROISILLES- FC DAINVILLE – UC DIVION- AAE DOURGES – JS ECOURT – AAE EVIN – SC FOUQUIERES – US GONNEHEM CHOCQUES – JF GUARBECQUE – CS HABARCQ – UAS HARNES- O. HENIN- STADE HENIN – US HESDIGNEUL – FC HINGES- US HOUDAIN- ESD ISBERGUES- US IZEL- ES LABEUVRIERE- FC LA COUTURE- US LAPUGNOY- ES LAVENTIE- AS LENS – USA LIEVIN – RC LOCON – AS LOISON – AS LYSSOIS- COS MARLES - USO MEURCHIN – AS NOYELLES les VERMELLES – US NOYELLES sous LENS- ASSB OIGNIES – US PAS – US ROUVROY – AJ RUITZ- RC SAINS – SC SAINT NICOLAS – US SAINT POL- ES SAINTE CATHERINE – AS TINCQUIZEL – AS VIOLAINES – OSC VITRY – SSCP WINGLES

Les tirages au sort des 1^{er} et 2^{ème} tours auront lieu le **mardi 20 août 2024.**

Coupes ARTOIS

- RAPPEL : ENGAGEMENT OBLIGATOIRE

- Les clubs engagés en U17 participent à la Coupe ARTOIS U18 (*Les U15 ne peuvent pas y participer mais des U18 peuvent y être incorporés*).

- Pour les U14, l'engagement est facultatif. Les clubs souhaitant s'engager en Coupe ARTOIS U15 doivent en faire la demande (*Attention : 3 U13 sont autorisés*).

Coupes SECONDAIRES

- Ces Coupes sont réservées aux clubs engagés dans les niveaux 2 et 3 des catégories U18 et U15 et aux clubs de N1 reversés en D3, D4 ou D5 à l'issue des brassages.

- Les clubs de N1 peuvent déjà s'engager, pour ceux qui évolueront en D1 ou D2, les droits d'engagement seront remboursés dans le cas où la participation n'est pas retenue.

- Les Clubs ayant une équipe en N1 et N2 doivent confirmer s'ils engagent l'équipe 1 ou 2.

- ATTENTION : Dans le cas où c'est l'équipe 1 qui est engagée et qu'elle évolue en D1 ou D2, l'équipe 2 ne pourra pas la remplacer à l'issue des brassages.

- Pour les clubs ayant une équipe en D1 (U17 et U14), ces joueurs ne peuvent y participer.

Marc TINCCHON.